



Patrick Devedjian
Ministre auprès du Premier
ministre chargé de la mise en
œuvre du plan de relance

Michel Barnier
Ministre de l'agriculture
et de la pêche

Chantal Jouanno
Secrétaire d'Etat chargée
de l'écologie

Paris, le 3 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation du plan de performance énergétique des exploitations agricoles

Un enjeu économique et environnemental majeur pour l'agriculture

Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, **Patrick Devedjian**, ministre auprès du Premier ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance et **Chantal Jouanno**, secrétaire d'état chargée de l'écologie lancent le dispositif du plan de performance énergétique des exploitations agricoles.

Ce plan traduit la volonté du gouvernement d'accompagner le nécessaire changement du modèle énergétique en agriculture et contribue à la relance de l'économie française.

Inscrit en 2009 dans le plan de relance de l'économie, dont les orientations ont été présentées le 4 décembre à Douai par le Président de la République, et dont les actions ont été détaillées par le Premier ministre à Lyon le 2 février, ce plan de performance favorisera le développement d'un secteur économique porteur de nombreuses innovations et contribuera ainsi au développement de l'emploi.

35 millions d'euros y sont consacrés dès cette année. 5 millions d'euros du budget du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche permettront de réaliser les premiers diagnostics énergétiques ; 100 000 diagnostics sont prévus sur 5 ans. **30 millions** d'euros du plan de relance de l'économie permettront de soutenir dès 2009 les projets et équipements de maîtrise de la consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables. La liste des investissements éligibles, les conditions d'accès pour les agriculteurs ainsi que les dossiers de demande seront disponibles dans les directions départementales de l'agriculture (DDAF et DDEA).

Le plan de performance énergétique apporte des solutions concrètes :

Dans chaque exploitation agricole seront identifiées des améliorations possibles (économie d'énergie, modifications des pratiques agricoles). Seront également détectées les possibilités de produire des énergies renouvelables. Les pratiques permettant de réduire la consommation (réglages des tracteurs, conduite économe) seront encouragées. Les équipements utilisant moins d'énergie seront promus. Ce plan sera complété par de la recherche et de l'innovation.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a préparé ce plan en étroite concertation avec les professionnels du monde agricole tout au long de l'année 2008. Ce plan a été élaboré sur la base des conclusions du comité opérationnel conduit par Bernard Layre, chargé d'une mission sur la performance énergétique auprès de Michel Barnier et par les travaux lancés par le ministre l'été dernier en réponse à la crise des prix de l'énergie.

Le plan de performance énergétique un enjeu et un atout pour la production agricole :

L'énergie est un élément essentiel pour la production agricole. Réduire la facture énergétique conditionne la viabilité et la pérennité économique des exploitations agricoles dans un contexte mondial où les prix des énergies fossiles (pétrole, gaz) sont très volatils et s'orientent à long terme vers des hausses.

Traduction concrète de l'objectif du Grenelle de l'environnement visant « à accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 », le plan performance énergétique des exploitations agricoles contribue ainsi à lutter contre le changement climatique.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche et les partenaires publics et privés s'engagent :

Six conventions entre le ministère de l'agriculture et de la pêche et de grands partenaires publics et privés (ADEME, GDF-Suez, EDF/APCA, FNCUMA, Cristal Union, Sofiproteol) appuyant cette démarche ont été conclues à cette occasion. Ces conventions ont été signées par Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche et Xavier Lefort, Secrétaire général de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Jean-François Cirelli, vice-président de GDF-Suez, Pierre Lederer, Directeur général adjoint d'EDF, et Didier Marteau, Vice-président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Xavier Beulin, président de Sofiprotéol, Daniel Collard, président de Cristal-Union, Jean-Pierre Carnet, président de la Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCUMA).

Le groupe Total France, La Caisse des Dépôts et Consignations, et Tereos ont également témoigné de leur engagement dans cette démarche.

Contact presse :

Service de presse du Cabinet de Michel Barnier : 01 49 55 59 74

Service de presse du ministère de l'agriculture et de la pêche : 01 49 55 60 11

Service de presse du Cabinet de Patrick Devedjian : 01 42 75 52 59

Service de presse du Cabinet de Chantal Jouanno : 01 40 81 77 57